



Conseil économique et social

Distr. limitée
14 août 2018

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de l'environnement et du développement

Cinquième session

Bangkok, 21-23 novembre 2018

Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la cinquième session du Comité de l'environnement et du développement (section I) et les annotations qui s'y rapportent (section II).

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session :
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Défis liés à l'environnement dans le contexte de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
3. Avantages de s'attaquer aux problèmes environnementaux émergents par l'intermédiaire de la coopération régionale et possibilités en la matière.
4. Moyens d'accélérer les progrès s'agissant des aspects environnementaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
5. Examen de l'orientation future du sous-programme.
6. Examen de projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-quinzième session.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Comité sur sa cinquième session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

a) Allocutions d'ouverture

Le programme de l'ouverture de la session sera publié en ligne en temps utile à l'adresse suivante : www.unescap.org/events/committee-environment-and-development-fifth-session.

b) Élection du Bureau

La liste des participants sera disponible en ligne à l'adresse suivante : www.unescap.org/events/committee-environment-and-development-fifth-session.

Le Comité élira un président, ainsi qu'un ou plusieurs vice-présidents pour la session.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (ESCAP/CED/2018/L.1)

Annotation

Le Comité examinera l'ordre du jour et l'adoptera, sous réserve des modifications qui pourraient être jugées nécessaires.

2. Défis liés à l'environnement dans le contexte de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Documentation

Principales questions, tendances et difficultés liées à l'environnement dans la région Asie-Pacifique (ESCAP/CED/2018/1)

Annotation

Le Comité examinera les principales répercussions environnementales des modèles de développement actuels et leurs incidences sur la réalisation du développement durable. Le document propose une analyse, dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, des grandes questions touchant à l'environnement et au développement, et des tendances et problèmes touchant la région Asie-Pacifique, qu'il s'agisse de l'utilisation non durable des ressources naturelles, de la détérioration des services écosystémiques, de l'aggravation de la pollution et de l'augmentation du volume de déchets, ou des effets des changements climatiques, et il examine le rapport entre ces questions et l'urbanisation rapide et non planifiée.

Le document met en avant les difficultés qui se posent pour les pays ayant des besoins particuliers – pays en développement sans littoral, pays les moins avancés, pays désireux de sortir de cette catégorie et pays qui en sont récemment sortis – et porte en particulier sur les quatre questions suivantes : utilisation des ressources, dégradation des écosystèmes, pollution et déchets, et changements climatiques.

Le Comité est invité à échanger des vues sur l'analyse proposée dans le document ainsi que sur la périodicité de l'examen des questions, tendances et difficultés liées à l'environnement à la lumière de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017), adoptée par la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique.

3. Avantages de s'attaquer aux problèmes environnementaux émergents par l'intermédiaire de la coopération régionale et possibilités en la matière

Documentation

Avantages de l'action en faveur de la protection de l'environnement, notamment grâce à une coopération régionale renforcée (ESCAP/CED/2018/2)

Annotation

Le Comité se penchera sur les avantages qu'il y aurait à accélérer les progrès au titre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable et examinera les possibilités de le faire grâce à des mesures de protection de l'environnement rigoureuses, appuyées par une coopération régionale renforcée. Le document présente des analyses de scénarios illustrant les possibilités envisageables aux niveaux régional et sous-régional, susceptibles de faciliter la transformation des sociétés en faveur d'une croissance économique écologiquement viable.

L'analyse mettra en évidence les avantages directs et indirects qui pourraient découler des mesures de protection de l'environnement, ainsi que le coût de l'inaction dans ce domaine. Ces avantages seront analysés dans le cadre des résultats et recommandations issus de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique et de la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, à la lumière de certains domaines prioritaires, notamment la gestion durable des ressources naturelles, la préservation et la reconstitution des écosystèmes, et l'action climatique pour renforcer la cohérence des politiques et améliorer la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Le Comité est invité à examiner les moyens et les mécanismes permettant de renforcer la coopération régionale s'agissant des grandes priorités définies dans le document, notamment par l'intermédiaire de concertations mêlant considérations scientifiques, décisionnelles et pratiques aux niveaux régional et sous-régional, ainsi que d'analyses approfondies des avantages, dans le but d'identifier des solutions novatrices.

4. Moyens d'accélérer les progrès s'agissant des aspects environnementaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Documentation

Moyens d'accélérer les progrès s'agissant des aspects environnementaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CED/2018/3)

Enabling sustainable food systems through mechanization solutions for production and processing (ESCAP/CED/2018/INF/1) (en anglais seulement)

Annotation

Le Comité examinera certains procédés techniques innovants mis au point et appliqués dans la région Asie-Pacifique pour tirer parti des mesures visant à faire face aux externalités environnementales, par exemple en faisant appel à l'économie circulaire et aux approches naturelles. Le Comité se penchera sur certains outils permettant d'appliquer les moyens de mise en œuvre et de tirer parti des possibilités recensées lors des précédentes sessions. Il débattrà également des solutions à envisager pour faire en sorte que les océans soient en bonne santé et définira des orientations en faveur de villes durables pour l'avenir. Étant donné la prise de conscience croissante du rôle des systèmes alimentaires dans le développement durable, le Comité examinera également des solutions propres à rendre les systèmes alimentaires plus écologiquement viables.

Le document (ESCAP/CED/2018/3) présente une proposition en faveur d'une action innovante, axée sur les solutions techniques ainsi que sur les moyens de mise en œuvre, que les pays de la région sont invités à suivre pour parvenir efficacement à une utilisation économe et durable des ressources naturelles, lutter contre la pollution et les déchets, renforcer les services écosystémiques et accélérer l'action climatique. Il s'agira de faire porter l'action sur les défis décrits au point 2 de l'ordre du jour et de renforcer les avantages indirects décrits au point 3 de l'ordre du jour, ce qui passera notamment par la transition vers une économie plus circulaire, y compris en promouvant des méthodes plus économes en ressources aux fins de la lutte contre la pollution et de la gestion des déchets dans les villes. Le document met également l'accent sur les meilleures pratiques dans l'application de solutions naturelles dans la région, qui tirent parti de la planification intégrée tenant compte des écosystèmes et privilégient des solutions d'adaptation axées sur les écosystèmes dans le cadre de l'action climatique menée dans les villes côtières de la région Asie-Pacifique. Cette démarche viendra compléter les travaux du secrétariat visant à promouvoir la viabilité des océans et la mise en œuvre effective de l'objectif de développement durable n° 14 dans tous les domaines, qu'il s'agisse des océans, du climat ou du développement.

Le document d'information (ESCAP/CED/2018/INF/1) présente les travaux du secrétariat sur la mécanisation agricole durable en tant qu'élément indispensable pour promouvoir des systèmes alimentaires durables et des écosystèmes naturels, et met en particulier l'accent sur l'équilibre nécessaire entre les dimensions économique, sociale et environnementale de la production alimentaire et sur la réduction des pertes alimentaires lors de la transformation des aliments dans la chaîne alimentaire.

Le Comité est invité à partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés d'exemples locaux, nationaux ou transfrontières de gestion des ressources naturelles, notamment en matière d'agriculture, d'économie circulaire et d'approches axées sur les écosystèmes s'agissant des questions d'environnement et de développement dans la région, et à donner des avis stratégiques au secrétariat en vue de contribuer à définir l'orientation future de son programme de travail.

5. Examen de l'orientation future du sous-programme

Documentation

Preparation of the draft programme of work for 2020 (ESCAP/CED/2018/INF/2) (en anglais seulement)

Annotation

Le Comité souhaitera peut-être donner des indications sur l'orientation des activités à court et à long terme du secrétariat dans le domaine de l'environnement et du développement, en tenant compte des directives et des priorités relatives au programme énoncées dans le programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019. Le Comité souhaitera peut-être aussi donner au secrétariat des orientations sur l'intégration des conclusions de ses délibérations dans le processus de planification stratégique du secrétariat, y compris pour l'élaboration du programme de travail pour 2020.

6. Examen de projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-quinzième session

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les États membres sont invités à distribuer, à l'avance, des propositions et/ou des projets de résolution sur les questions prioritaires ayant trait à l'environnement et au développement, aux fins d'examen par la Commission à sa soixante-quinzième session.

7. Questions diverses

Le Comité est invité à examiner à ce titre toute question ne relevant d'aucun des points ci-dessus.

8. Adoption du rapport du Comité sur sa cinquième session**Documentation**

Projet de rapport (ESCAP/CED/2018/L.2)

Annotation

Le Comité examinera et adoptera le rapport sur sa cinquième session en vue de sa présentation à la Commission, à sa soixante-quinzième session, qui se tiendra en 2019.
